

PROGRAMME DE FORMATION

Activité libérale et SEL – Distanciel

Les professionnels libéraux sont soumis à différentes contraintes réglementaires encadrant fermement leurs modalités d'exercice. Cette formation ambitionne de définir les grands principes civils et fiscaux caractérisant ces activités, puis de vous présenter les différentes modalités d'exercice envisageables et leurs conséquences patrimoniales.

Date:	PAS DATE
Durée:	1 jour
Type / Prix:	590 €
Prérequis:	• Connaissances de base en fiscalité du patrimoine, • Connaissances de base en fiscalité des entreprises, • Avoir une pratique du conseil patrimonial.
Objectifs:	• Savoir déterminer la forme adaptée en connaissant les spécificités des différentes structures possibles d'activités libérales. • Savoir identifier les situations à risques et les prévenir selon la structuration choisie. • Diagnostiquer les avantages et inconvénients des structures existantes.

Les grands principes :

- Définition et l'organisation des professions libérales
- Le fonds libéral, notion et composition : quelles incidences sur la restructuration d'activité ?
- Les régimes matrimoniaux et les biens professionnels : les pièges et les risques entre époux ou vis-à-vis des tiers
- Focus sur la responsabilité du dirigeant

Les différents modes d'exploitation :

- L'entrepreneuriat individuel
- Les formes sociétaires usuelles
- La SEL (Société d'Exercice Libérale) :
 - les textes fondateurs et les évolutions législatives ;
 - les formes usitées ;
 - les grands principes d'application.

Activités libérales et la fiscalité :

- Les droits d'enregistrements
- La fiscalité en exercice (BNC, BIC, IS)
- La fiscalité de la cession: rappel des dispositifs (plus-values professionnelles et plus-values sur valeurs mobilières)

Les imbrications entre SEL et SPFPL :

- Dans quels cas recourir à la SEL ou la SPFPL (société de participations financières de professions libérales) ?
- Le décret du 4 juin 2013 et l'application au secteur pharmaceutique : une possible évolution aux autres professions libérales.
- Les schémas d'exploitation et les schémas de sortie possible.

Cas pratiques :

- La SEL comme holding de rachat : la nécessité d'y recourir ou pas ?
- Le Family Buy Out (FBO) sont-ils transposables à l'activité libérale ?

Heures réglementaires:

CGPI :
IAS/DDA : 7 heures

Notaires :
7 heures N° d'homologation CSN : 202401195

Experts-comptables :
7 heures

Format:

Distanciel

Moyen pédagogique:

Diaporama, énoncés et corrigés des cas pratiques au format PDF

Public visé:

- CGPI
- Experts-comptables
- Banquiers conseillers privés
- Assureurs
- Notaires
- Avocats

Moyen d'évaluation:

Quiz de validation des compétences acquises

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

Toutes nos formations sont adaptables aux personnes porteuses d'un handicap

